



AM

Du lundi au vendredi (excepté jours fériés)

## TRANSPORT COLLECTIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

IGA LAMOUREUX	—	—	8:03	—
AUTOBUS DEUX-MONTAGNES   3601, ch. d'Oka Chemin d'Oka/Rue Émile-Brunet Rue Émile-Brunet/Rue Caron Rue Caron/Rue Réjean Rue Réjean/Rue Francine Rue Francine/Rue Valéri-Paquin	5:45	6:43	8:08	—
RUE VALÉRI-PAQUIN/CHEMIN PRINCIPAL	5:50	6:48	8:13	—
CHEMIN PRINCIPAL/MONTÉE DU VILLAGE	5:53	6:51	8:16	—
MONTÉE DU VILLAGE/RANG DU DOMAINE	5:55	6:53	8:18	—
RANG DU DOMAINE/RANG STE-GERMAINE	6:00	6:58	8:23	—
RANG STE-GERMAINE/CHEMIN PRINCIPAL	6:03	7:01	8:26	—
CHEMIN PRINCIPAL/RUE CLÉMENT	6:08	7:06	8:28	—
PARC PAUL-YVON-LAUZON   Rue Clément	6:10	7:08	8:33	—
RUE CLÉMENT/CHEMIN PRINCIPAL	6:13	7:15	8:42	—
IGA LAMOUREUX	6:15	7:17	8:44	—
AUTOBUS DEUX-MONTAGNES   3601, ch. d'Oka	6:17	7:19	8:46	—

## L'EXPRESS D'OKA

Départs du PARC PAUL-YVON-LAUZON   Rue Clément → Vers la gare de Deux-Montagnes (Temps estimé : 9 min) → Vers le terminus Saint-Eustache	6:14	7:14	8:39	— 9:24
Arrivées au terminus de St-Eustache	6:33	7:33	8:58	9:36

## AUTOBUS DU CITL

Heures de passage de l'AUTOBUS 81 à l'intersection des rues Joseph et ch. d'Oka → Vers St-Eustache	6:34	7:47	9:08	—
Heures de passage de l'AUTOBUS 80 à l'intersection des rues Joseph et ch. d'Oka → Vers St-Eustache (Temps estimé : 15 min)	6:51	7:36	8:53	—

GARE DE DEUX-MONTAGNES (Pour les autres départs, consultez le [www.amt.qc.ca](http://www.amt.qc.ca))

Heures de départ du train de la gare Deux-Montagnes → Vers la gare Centrale	6:35	7:37	9:00	—
--	------	------	------	---

## MISE EN PLACE DE LIAISONS POUR DES DÉPLACEMENTS SIMPLIFIÉS

L'horaire du service de transport collectif local a été bonifié afin de faciliter vos déplacements intermodaux avec les services de l'Express d'Oka et le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL).

Les Joséphoises et Joséphois se verront ainsi offrir sept liaisons par jour à destination de la gare de Deux-Montagnes et une autre à destination du terminus de Saint-Eustache par l'Express d'Oka.

De plus, les heures de passage de l'autobus local le matin et en fin de journée concorderont avec celles des autobus 81 et 80 du CITL pour vous rendre à la gare de Deux-Montagnes et y revenir.

PM

Du lundi au vendredi (excepté jours fériés)

## TRANSPORT COLLECTIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

IGA LAMOUREUX	16:25	17:10	17:52	18:58
AUTOBUS DEUX-MONTAGNES   3601, ch. d'Oka Chemin d'Oka/Rue Émile-Brunet Rue Émile-Brunet/Rue Caron Rue Caron/Rue Réjean Rue Réjean/Rue Francine Rue Francine/Rue Valéri-Paquin	16:29	17:14	17:54	19:01
RUE VALÉRI-PAQUIN/CHEMIN PRINCIPAL	16:34	17:19	17:59	19:06
PARC PAUL-YVON-LAUZON   Rue Clément	16:36	17:21	18:02	19:08
RUE CLÉMENT/CHEMIN PRINCIPAL	16:49	17:30	18:06	19:13
CHEMIN PRINCIPAL/MONTÉE DU VILLAGE	16:52	17:33	18:09	19:16
MONTÉE DU VILLAGE/RANG DU DOMAINE	16:56	17:37	18:13	19:20
RANG DU DOMAINE/RANG STE-GERMAINE	16:59	17:40	18:16	19:23
RANG STE-GERMAINE/CHEMIN PRINCIPAL	17:02	17:43	18:18	19:26
CHEMIN PRINCIPAL/RUE CLÉMENT	17:07	17:45	18:20	19:31
PARC PAUL-YVON-LAUZON	17:09	17:47	18:22	19:33
IGA LAMOUREUX	17:10	17:49	18:24	19:35

## L'EXPRESS D'OKA

Départs de la gare de Deux-Montagnes → Vers Saint-Joseph-du-Lac   Parc Paul-Yvon-Lauzon	16:30	17:15	17:54	19:00
Arrivées au PARC PAUL-YVON-LAUZON   Rue Clément	16:40	17:26	18:04	19:12

## AUTOBUS DU CITL

Heures de passage de l'AUTOBUS 81 à la gare de Deux-Montagnes → Vers Saint-Joseph-du-Lac	16:56	17:37	18:13	18:51
Heures de passage de l'AUTOBUS 80 à la gare de Deux-Montagnes → Vers Saint-Joseph-du-Lac (Temps estimé : 15 min)	16:28	17:21	17:56	18:36

GARE DE DEUX-MONTAGNES (Pour les autres départs, consultez le [www.amt.qc.ca](http://www.amt.qc.ca))

Heures d'arrivée du train à la gare de Deux-Montagnes pour la correspondance avec l'Express d'Oka	16:25	17:10	17:50	18:30
---	-------	-------	-------	-------

## Transport collectif municipal GRATUIT

Le service local d'autobus de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, entièrement gratuit, vous permet de monter à bord de l'autobus à peu près où vous voulez sur le parcours. Ainsi, bien que certains points de repère soient indiqués sur le parcours, aucun arrêt n'est officiellement prédéterminé.

Un simple signalement au chauffeur vous permettra de monter à bord!

STATIONNEMENT  
INCITATIF GRATUIT  
AU PARC  
PAUL-YVON-LAUZON

